



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

2019/929727/CTOI-1302/000010

Autorisation régionale de pêche pour la pêche des « Thons et espèces apparentées en zone CTOI »

Références Réglementaires

- * Résolution 11/02 de la CTOI sur l'interdiction de la pêche sur les bouées océanographiques ;
- * Résolution 12/04 de la CTOI sur la conservation des tortues marines ;
- * Résolution 12/09 de la CTOI sur la conservation des requins-renards capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI ;
- * Résolution 13/04 de la CTOI sur la conservation des cétacés ;
- * Résolution 13/05 de la CTOI sur la conservation des requins-baleines ;
- * Résolution 15/04 de la CTOI concernant le registre des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI ;
- * Résolution 16/07 de la CTOI sur l'utilisation de lumières artificielles pour attirer les poissons ;
- * Résolution 16/08 de la CTOI sur l'interdiction de l'utilisation des aéronefs et des véhicules aériens * sans pilote comme auxiliaires de pêche ;
- * Résolution 17/05 de la CTOI sur la conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI ;
- * Règlement (UE) n °1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
- * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;
- * Arrêté du 25 février 2013 portant création des autorisations de pêche ORGP pour certaines pêcheries non contingentées ou contingentées soumises à des mesures de gestion adoptées dans le cadre de certaines organisations régionales de gestion de la pêche.

Nom du navire autorisé	BERNICA		OP ou comité des pêches concerné : OR.THON.GEL
Immatriculation du navire autorisé	DI 929727 Quartier N° immatriculation		
Nom de l'armement	COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHE		
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 89.4 (en mètres)	Puissance : 3800.0 (en kW)	Jauge : 2666.0 (en UMS)

Pour la période du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Condition de l'autorisation

Activité(s) réglementée(s)	Condition(s) spéciale(s)
Sennes Thons et espèces apparentées Zone CTOI	Codes FAO:SB-SV-SDN-SSC-SPR-SX
Date de délivrance : 28/12/2018	